

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2025**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2025**

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5 |
| États financiers | |
| Résultats | 6 |
| Évolution de l'actif net | 7 |
| Flux de trésorerie | 8 |
| Situation financière | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 16 |



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne de financement, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 20 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123541

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Apports | | |
| Campagne de financement | 2 162 831 | 2 180 284 |
| Don de la Fondation canadienne FCSCJ | 300 000 | 300 000 |
| Don de la Fondation Lucie et André Chagnon | 103 248 | 60 252 |
| Don de la Fondation J. Armand Bombardier | 50 000 | 50 000 |
| Don de successions | 160 000 | 27 889 |
| Emploi et Développement social Canada - FRSC | 106 419 | 977 400 |
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS | 257 000 | |
| Fonds d'urgence pour demandeurs d'asile | 75 000 | |
| Revenus pour la gestion des apports | 31 211 | 11 072 |
| Gains nets de placements | 95 249 | 94 488 |
| Autres produits | 599 | 8 839 |
| | <u>3 341 557</u> | <u>3 710 224</u> |
| Charges | | |
| Collecte de fonds | | |
| Charges directes et de gestion (note 10) | 406 661 | 392 752 |
| Répartition des charges d'administration générale (note 10) | 79 391 | 117 363 |
| Attributions et programmes | | |
| Programme d'aide aux organismes (note 7) | 1 146 963 | 1 146 626 |
| Autres programmes (note 7) | 1 003 043 | 1 381 460 |
| Programme - service à la communauté - gestion (note 10) | 329 721 | 315 174 |
| Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ | | |
| Attributions aux Centraide d'autres régions | 120 000 | 120 000 |
| Attributions aux organismes | 180 000 | 180 000 |
| Répartition des charges d'administration générale (note 10) | 81 791 | 63 260 |
| | <u>3 347 570</u> | <u>3 716 635</u> |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | <u>(6 013)</u> | <u>(6 411)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | 2025 | | | 2024 | |
|--|--|--|-------------|---------|---------|
| | Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles | Affecté au fonds du programme 211 | Non affecté | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 35 538 | 32 824 | 834 931 | 903 293 | 909 704 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | | | (6 013) | (6 013) | (6 411) |
| Avances à un organisme | 30 000 | | (30 000) | | |
| Encaissements des avances à des organismes | (11 788) | | 11 788 | | |
| Solde à la fin | 53 750 | 32 824 | 810 706 | 897 280 | 903 293 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (6 013) | (6 411) |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 10 711 | 13 704 |
| Variation nette de la juste valeur des placements | <u>(49 041)</u> | <u>(18 970)</u> |
| | (44 343) | (11 677) |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement | <u>(121 685)</u> | <u>32 949</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | <u>(166 028)</u> | <u>21 272</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Placements | (32 516) | (137 855) |
| Cession de placements | 178 598 | 107 232 |
| Avance à un organisme | (30 000) | |
| Encaissements des avances à des organismes | 11 788 | 12 679 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | <u>(14 733)</u> | <u>(2 175)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <u>113 137</u> | <u>(20 119)</u> |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Remboursement d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement | | <u>(40 000)</u> |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (52 891) | (38 847) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | <u>787 552</u> | <u>826 399</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | <u>734 661</u> | <u>787 552</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| Encaisse | 334 746 | 175 934 |
| Placements à court terme | <u>399 915</u> | <u>611 618</u> |
| | <u>734 661</u> | <u>787 552</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Situation financière

au 31 mars 2025

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 334 746 | 175 934 |
| Placements à court terme (note 4) | 399 915 | 611 618 |
| Apports à recevoir et autres créances (note 3) | 1 893 122 | 1 462 565 |
| Encaissements disponibles sur des avances à des organismes (note 5) | 12 857 | 8 216 |
| Frais payés d'avance | 35 623 | 27 113 |
| | 2 676 263 | 2 285 446 |
| Long terme | | |
| Placements (note 4) | 611 196 | 708 237 |
| Avances à des organismes (note 5) | 40 893 | 27 322 |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 55 622 | 51 600 |
| | 3 383 974 | 3 072 605 |
| PASSIF | | |
| Court terme | | |
| Attributions à payer aux organismes | 2 141 718 | 1 846 906 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8) | 103 050 | 130 944 |
| Apports reportés (note 9) | 241 926 | 191 462 |
| | 2 486 694 | 2 169 312 |
| ACTIF NET | | |
| Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne | 53 750 | 35 538 |
| Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne | 32 824 | 32 824 |
| Non affecté | 810 706 | 834 931 |
| | 897 280 | 903 293 |
| | 3 383 974 | 3 072 605 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Christèle Gran-Villeneuve, présidente

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme comptabilise une portion des promesses de dons à la fin de l'exercice, laquelle est fondée sur l'expérience historique des encaissements de l'organisme et les hypothèses de la direction.

Gains nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

| | <u>Périodes</u> |
|---|-----------------|
| Matériel de campagne, amélioration locative | 10 ans |
| Ameublement et équipement, site Web | 5 ans |

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 50 % pour la collecte de fonds et 50 % pour les attributions et programmes (52 % pour la collecte de fonds et 47 % pour les attributions et programmes au 31 mars 2024).

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Promesses de dons (a) | 1 500 044 | 1 443 000 |
| Apports à recevoir | 370 614 | |
| Taxes à la consommation à recevoir | <u>22 464</u> | <u>19 565</u> |
| | <u><u>1 893 122</u></u> | <u><u>1 462 565</u></u> |

(a) Dans le cadre de sa campagne annuelle de financement, l'organisme a obtenu des promesses de dons totalisant 1 141 883 \$ (1 436 238 \$ en 2024). Conformément à la politique de l'organisme en la matière présentée à la note 2, seul un montant de 1 060 434 \$ (1 345 839 \$ en 2024) a été comptabilisé dans les produits de l'exercice. Au cours des derniers exercices, l'organisme a effectivement encaissé en moyenne 92 % des promesses de dons qu'il avait obtenu.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

4 - PLACEMENTS

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Fonds communs de placement | | |
| Financière Banque Nationale | | |
| Marché monétaire | 6 104 | |
| Titres à revenus fixes | 288 729 | 431 249 |
| Titres de croissance | 10 587 | 7 985 |
| Fonds d'actions | <u>85 999</u> | <u>157 053</u> |
| | <u>391 419</u> | <u>596 287</u> |
| Valeurs mobilières Desjardins | | |
| Marché monétaire | | 50 360 |
| Titres à revenus fixes | 161 448 | 141 521 |
| Titres de croissance | <u>449 748</u> | <u>516 356</u> |
| | <u>611 196</u> | <u>708 237</u> |
| Fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse | | |
| Financière Banque Nationale | <u>8 496</u> | <u>15 331</u> |
| | <u>1 011 111</u> | <u>1 319 855</u> |

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles | | |
| Avance à Centre Ancre (maison des femmes), sans intérêt (taux effectif de 3,35 %), encaissable par versements trimestriels de 1 607 \$, échéant en 2029 | 27 321 | 33 750 |
| Avance à Centre des femmes du Haut-Saint-François, La Passerelle, sans intérêt (taux effectif de 3,49 %), encaissable par versements trimestriels de 1 250 \$, échéant en 2030 | 26 429 | |
| Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %) | | 1 788 |
| | <u>53 750</u> | <u>35 538</u> |
| Encaissements disponibles à court terme | <u>12 857</u> | <u>8 216</u> |
| | <u>40 893</u> | <u>27 322</u> |

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 12 857 \$ en 2026, à 11 429 \$ de 2027 à 2029 et à 6 606 \$ en 2030.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Coût | Amortis- sement cumulé | 2025 Valeur comptable nette | 2024 Valeur comptable nette |
|---------------------------|---------|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel de campagne | 8 956 | 6 481 | 2 475 | 3 374 |
| Ameublement et équipement | 142 547 | 119 631 | 22 916 | 11 994 |
| Site Web | 7 330 | 7 330 | | |
| Amélioration locative | 60 013 | 29 782 | 30 231 | 36 232 |
| | 218 846 | 163 224 | 55 622 | 51 600 |

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 10 711 \$ (13 704 \$ en 2024).

7 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

| | 2025 | 2024 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Programme d'aide aux organismes | 1 183 070 | 1 146 626 |
| Fonds relance services communautaires | 106 419 | 977 400 |
| Programme Projets collectifs | 265 000 | 120 000 |
| Programmes délégués sociaux | 63 428 | 63 428 |
| Fonds jeunesse - Fondation Lucie et André Chagnon | 103 248 | 59 183 |
| Programme Opération Septembre | 23 045 | 22 035 |
| Fondations post-secondaires | 13 028 | 12 631 |
| La Chaudronnée, Tout compte fait | 9 354 | 9 354 |
| Urgence Énergie | 5 945 | 5 945 |
| Fonds SACAIS | 257 000 | |
| Fonds d'urgence pour demandeurs d'asile | 75 000 | |
| Camp d'été RAME | 3 173 | 3 173 |
| Autres programmes | 42 296 | 108 311 |
| | 2 150 006 | 2 528 086 |

Le montant total des dons traités pour le compte d'autres Centraide est de 46 033 \$ (37 958 \$ en 2024).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2025 | 2024 |
|---|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 51 415 | 87 249 |
| Salaires et charges sociales à payer | 51 635 | 43 695 |
| | 103 050 | 130 944 |

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

9 - APPORTS REPORTÉS

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|--------------------------------|------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 191 462 | 157 600 |
| Montant encaissé | 66 709 | 1 074 086 |
| Montant à recevoir | 370 614 | |
| Montant constaté aux résultats | <u>(386 859)</u> | <u>(1 040 224)</u> |
| Solde à la fin | <u>241 926</u> | <u>191 462</u> |

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES COMMUNES

Les charges propres à chacune des catégories ont été affectées aux catégories spécifiques, alors que les charges communes afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Collecte de fonds | | |
| Charges directes et de gestion | 311 704 | 350 924 |
| Répartition des charges d'administration générale | <u>79 391</u> | <u>68 830</u> |
| | <u>391 095</u> | 419 754 |
| Attributions et programmes | | |
| Programme - service à la communauté - gestion | 311 704 | 311 197 |
| Répartition des charges d'administration générale | <u>79 391</u> | <u>61 038</u> |
| | <u>391 095</u> | <u>372 235</u> |
| | <u>782 190</u> | <u>791 989</u> |

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs de placement et les fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 358 705 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 68 627 \$ en 2026, à 68 835 \$ en 2027, à 71 585 \$ en 2028 et à 71 835 \$ en 2029 et en 2030.